

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

DATE VERSION : 2026-04-09

1. ACCUEIL ET MANDAT

Ce document est un outil pour la description d'un projet de gestion des déjections animales produites dans une cour d'exercice ou accumulées en amas à proximité du bâtiment d'élevage. Il est exigé pour le dépôt d'une demande d'aide financière au sous-volet 1.2 – Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles de Prime-Vert. Le temps du conseiller pour la réalisation de ce document est inclus dans les honoraires professionnels pouvant être admissibles au programme.

N.B. La réalisation d'un diagnostic pour la gestion des déjections animales, financée par le Programme services-conseils 2023-2028, constitue un préalable à la présentation d'une demande d'aide financière à Prime-Vert.

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

2.1. Renseignements sur l'entreprise agricole

Appellation ☐ M ^{me} ☐ M.	Prénom	Nom	
Numéro d'identification ministériel		Numéro d'entreprise du Québec	
Adresse, telle qu'elle est inscrite au Registraire des entreprises du Québec, le cas échéant			
Ville	Province	Code postal	
Adresse de correspondance, si elle diffère de celle de l'entreprise			
Adresse et numéro de lot du projet, s'ils diffèrent de ceux de l'entreprise			
Téléphone	Cellulaire	Télécopieur	
Adresse courriel			

2.2. Renseignements sur le représentant de l'entreprise (si celui-ci est différent du demandeur)

Appellation ☐ M ^{me} ☐ M.	Prénom	Nom	
Rôle dans l'entreprise			
Fonction dans l'entreprise			
Actionnaire	Administrateur(-trice)	Dirigeant(e)	Associé(e)
Mandataire	Associé(e)	Autre (précisez) :	
Téléphone	Cellulaire	Courriel	

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

3. RENSEIGNEMENTS SUR LE CONSEILLER MANDATÉ

Appellation M ^{me} M.	Prénom	Nom	
Employeur ou entreprise			
Est-ce que vous faites partie d'un ordre professionnel?		Oui	Non
Si oui, de quel(s) ordre(s) êtes-vous membre?		Numéro(s) de membre :	
Adresse			
Ville		Province	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Courriel	

4. DESCRIPTION ET TYPE DE PROJET

4.1. Description du site du projet

4.1.1 Quelle est la raison d'être du projet?		
L'agrandissement d'installations existantes	L'amélioration d'installations existantes	
L'implantation d'une nouvelle installation d'élevage		
4.1.2 Est-ce que le projet prend place sur le site principal de l'exploitation ou sur un site secondaire?		
Site principal	Site secondaire	
4.1.3 À quel endroit les déjections animales visées par le projet sont-elles produites (type d'installation d'élevage)?		
Dans une cour d'exercice	Dans un bâtiment	Dans un bâtiment donnant accès à une cour d'exercice
4.1.4 Quelle est la production annuelle de phosphore (P ₂ O ₅) de l'ensemble des bâtiments du lieu d'élevage en gestion sur fumier solide?		
Inférieure ou égale à 1 600 kg	Supérieure à 1 600 kg	S. O.

4.2. Type de projet

4.2.1 De quel type de projet s'agit-il?
Type 1 – Implantation de mesures de réduction du risque Type 2 – Aménagement pour la gestion des déjections animales dans une cour d'exercice située à plus de 60 m d'un fossé, d'un milieu hydrique ou d'un milieu humide situé en aval Type 3 – Aménagement pour la gestion des eaux de ruissellement contaminées par les déjections animales Type 4 – Implantation d'ouvrages d'entreposage étanches

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

4.2.2 Le projet comprend-il un ou plusieurs des éléments suivants?

Infrastructure(s)

Entreposage étanche

Système(s) de traitement

Équipement(s)

Aménagement(s)

4.2.3 Décrire la solution à implanter.

4.2.4. Quelle est la quantité de phosphore des déjections animales gérées par le projet proposé (kg de P₂O₅/an)?

4.2.5 Quel est le mode de gestion des déjections animales de l'installation d'élevage visée par le projet?

Régie liquide

Régie solide

Régie mixte

4.2.6 Est-ce que les déjections animales visées par le projet sont entreposées dans un ouvrage d'entreposage étanche?

Oui

Non

4.2.7. Quel est le volume utile de l'ouvrage d'entreposage étanche à construire (m³)? S. O.

4.2.8. Quel est le volume de fumier estimé produit par le cheptel visé par le projet au moment de la demande (m³)?

4.2.9 Est-ce qu'une partie ou la totalité des déjections animales visées par le projet sont gérées par amas au champ?

Oui

Non

4.2.10 Est-ce que le projet prévoit donner accès aux animaux à l'extérieur dans une cour d'exercice?

Oui

Non

S. O.

4.2.11 Est-ce que le projet inclut une aire d'alimentation dans la cour d'exercice?

Oui, avec toiture

Oui, sans toiture

Non

S. O.

4.2.12 Est-ce que le projet inclut une aire de couchage dans la cour d'exercice?

Oui, avec toiture

Oui, sans toiture

Non

S. O.

4.2.13 Est-ce que le projet permet d'assurer le bien-être animal en fonction des normes généralement reconnues?

Oui

Non

S. O.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

Si oui, préciser les éléments liés au bien-être animal prévus.

4.2.14 Est-ce que le projet permet de réduire significativement les risques que les eaux contaminées par les déjections animales atteignent les eaux de surface?

Oui

Non

S. O.

Si oui, préciser les mesures de réduction du risque prévues

4.2.15 Est-ce que la cour d'exercice est située à plus de 60 m d'un fossé, d'un milieu hydrique ou d'un milieu humide situé en aval?

Oui

Non

S. O.

4.2.16 Est-ce que le projet inclut une bande végétative filtrante?

Oui

Non

S. O.

4.3. Admissibilité du projet¹

Q1. Est-ce qu'il s'agit d'un nouveau projet d'installation d'élevage?

☐

Oui

☐

Non

Note Q1) :

- Si oui : le projet pourrait être admissible à une aide de type 1, 2, 3 ou 4 (poursuivre avec les questions suivantes en considérant le projet d'installation d'élevage visé comme la situation au moment de la demande)
- Si non : poursuivre avec les questions suivantes

Q2. Est-ce que l'installation d'élevage au moment de la demande est sous gestion liquide des déjections animales?

☐

Oui

☐

Non

Note Q2) :

- Si oui et que le projet concerne un amas à proximité du bâtiment d'élevage : non admissible
- Si oui et que le projet concerne une cour d'exercice : admissible à une aide de type 1, 2 ou 3
- Si non : poursuivre avec les questions suivantes

¹ Selon Prime-Vert, ne sont pas admissibles les projets visant les déjections animales dont l'entreposage étanche est obligatoire en vertu du Règlement sur les exploitations agricoles (RLRQ, chapitre Q-2, r. 26), ainsi que celles gérées par amas au champ.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

Q3. Est-ce que l'installation d'élevage au moment de la demande a une production annuelle de phosphore (P_2O_5) résultant de sa gestion sur fumier solide supérieure à 1 600 kg?

Oui

Non

S. O.

Note Q3) :

- Si oui et que le projet concerne un amas à proximité du bâtiment d'élevage : non admissible
- Si oui et que le projet concerne une cour d'exercice : admissible à une aide de type 1, 2 ou 3
- Si non : poursuivre avec les questions suivantes

Q4. Est-ce que l'ensemble des bâtiments du lieu d'élevage au moment de la demande a une production annuelle de phosphore (P_2O_5) résultant de sa gestion sur fumier solide inférieure ou égale à 1 600 kg?

Oui

Non

S. O.

Note Q4) :

- Si oui et que le projet concerne un amas à proximité du bâtiment d'élevage : admissible à une aide de type 1, 3 ou 4
- Si oui et que le projet concerne une cour d'exercice : admissible à une aide de type 1, 2 ou 3
- Si non : non admissible à une aide de type 4; poursuivre avec la question suivante pour les aides de type 1, 2 ou 3

Q5. Est-ce que l'installation d'élevage visée par le projet au moment de la demande possède une cour d'exercice?

Oui

Non

Note Q5) :

- Si oui et que le projet concerne un amas à proximité du bâtiment d'élevage et que les réponses aux questions précédentes n'ont pas permis de confirmer l'admissibilité à une aide : non admissible
- Si oui et que le projet concerne une cour d'exercice : admissible à une aide de type 1, 2 ou 3
- Si non et que le projet concerne une cour d'exercice : admissible à une aide de type 2 ou 3

5. PLANIFICATION DU PROJET

5.1. Autorisations, permis et avis requis

Sélectionner et décrire les autorisations, permis et avis requis pour le projet.

Autorisation ministérielle :

Permis ou autorisation municipal :

Déclaration de conformité :

Exemption :

Avis environnemental, faunique, géotechnique ou autre :

Autre :

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

5.2. Calendrier de réalisation des travaux, échéancier et conditions de réalisation

Calendrier et échéancier des travaux	
Date de début des travaux	
Date de fin des travaux	
Préciser les principaux jalons du projet :	
Préciser les conditions de réalisation des travaux (gestion des changements et des retards sur l'échéancier, surveillance des travaux, etc.) :	

5.3. Distances séparatrices

Est-ce que des distances séparatrices sont applicables pour l'implantation de la solution proposée?		
☐ Oui ☐ Non		
Si oui, remplir le tableau suivant.		
Éléments d'intérêt – Points critiques	Équipement ou infrastructure à proximité	Distance (m)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

5.4. Entrepreneurs

Est-ce que des travaux (excavation, construction, etc.) seront réalisés par un ou des entrepreneurs?

☐

Oui

☐

Non

Si oui, remplir les tableaux suivants.

ENTREPRENEUR 1

Entreprise		Nom du responsable	
Adresse postale		Titre	
		Téléphone	
Courriel		Cellulaire	
Licences RBQ		Télécopieur*	

ENTREPRENEUR 2

Entreprise		Nom du responsable	
Adresse postale		Titre	
		Téléphone	
Courriel		Cellulaire	
Licences RBQ		Télécopieur*	

ENTREPRENEUR 3

Entreprise		Nom du responsable	
Adresse postale		Titre	
		Téléphone	
Courriel		Cellulaire	
Licences RBQ		Télécopieur*	

* Renseignement facultatif



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

6. DOCUMENTS TECHNIQUES

Si l'espace est insuffisant pour joindre un document technique (carte de localisation, plans et devis, devis d'opération), l'annexe peut être utilisée pour ajouter des pages. Les documents peuvent aussi être attachés à l'envoi courriel.

6.1. Carte de localisation

Pour tous les types d'aide, localiser les éléments suivants s'il sont présents sur le site du projet :

- Zonage
- Bâtiment d'élevage, structure d'entreposage, équipement d'évacuation, cour d'exercice, aire d'accumulation de fumier
- Source de prélèvement d'eau caractérisée ou non, l'aire de protection immédiate (catégorie 1, 2 et 3)
- Courbes de niveau
- Réseau hydrographique de la ferme et en périphérie, bande de 15 mètres de chaque côté ou autour d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide, zone inondable de grand courant
- Réseau routier, contraintes d'accès au site, établissements à usage particulier, présence de roc
- Parcelles en culture et pâturages

Insérer la carte de localisation en format image (.jpg, .jpeg, etc.) en cliquant sur l'icône ci-dessous.



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

6.2. Plans et devis

Pour les projets comprenant des infrastructures, des structures d'entreposage étanche ou des systèmes de traitement, insérer les plans et devis complets, signés et scellés.

☐

Applicable au projet

☐

Non applicable au projet

Insérer les plans et devis en format image (.jpg, .jpeg, etc.) en cliquant sur l'icône ci-dessous.



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

6.3. Devis d'opération

Pour les projets comprenant des équipements et des aménagements, insérer le devis d'opération.

☐

Applicable au projet

☐

Non applicable au projet

Insérer le devis d'opération en format image (.jpg, .jpeg, etc.) en cliquant sur l'icône ci-dessous.

6.4. Précisions concernant les documents techniques

Préciser si les documents techniques sont 1) intégrés au présent formulaire, 2) joints au courriel de demande d'aide financière ou 3) ne s'appliquent pas au projet.

Document technique	Dépôt
Carte de localisation	☐ Intégrée au présent formulaire en tant qu'image
	☐ Annexée en tant que pièce jointe à l'envoi courriel
Plans et devis signés et scellés par un ingénieur	☐ Intégrés au présent formulaire en tant qu'images
	☐ Annexés en tant que pièces jointes à l'envoi courriel
	☐ S. O. (projets comprenant seulement des équipements ou des aménagements)
Devis d'opération	☐ Intégré au présent formulaire en tant qu'image
	☐ Annexé en tant que pièce jointe à l'envoi courriel

Y a-t-il des informations complémentaires importantes pour la compréhension des documents techniques joints à la demande?

☐

Oui

☐

Non

☐

S. O.

Si oui, préciser

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

7. COÛTS DU PROJET

Remplir le tableau ci-dessous pour les dépenses directement liées au projet et admissibles à Prime-Vert. Indiquer le coût total du projet.

- Les dépenses admissibles et non admissibles sont détaillées à l'annexe 2 de Prime-Vert.
- Les dépenses antérieures au 1er avril 2026 ne sont pas admissibles (à l'exception des honoraires professionnels liés à la réalisation des plans et devis ou du devis d'opération qui sont remboursables seulement si la demande est acceptée).
- Les honoraires professionnels incluent les honoraires relatifs aux plans et devis ou au devis d'opération et à l'obtention de permis, de licences ou d'autorisations s'appliquant au projet.
- La main-d'œuvre de l'exploitation agricole n'est pas admissible.
- Le montant maximal de l'aide financière pour la gestion des déjections animales est de 75 000 \$ par demandeur pour la durée de Prime-Vert.
- Le montant d'aide réellement versé sera établi sur la base des pièces justificatives fournies.

DÉPENSES PRÉVUES		SOUMISSIONS	
Type de dépense	Précisions	Numéro de soumission	Montant (\$)
TOTAL			
TAUX D'AIDE (70 %)			70 %
COÛTS TOTAUX DU PROJET			



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

8. REMISE DE LA DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET À L'EXPLOITANT

☐

Je déclare avoir remis et expliqué la présente description détaillée du projet au requérant.

Signature du conseiller :

Date :

9. COORDONNÉES POUR L'ENVOI DE LA DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

Par courriel : Prime-Vert@mapaq.gouv.qc.ca

Joindre ce formulaire avec la demande d'aide financière complète.

10. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Veuillez communiquer par téléphone avec la [personne-ressource](#) au bureau du MAPAQ de votre région.

Consultez le site Internet : [MAPAQ – Prime-Vert \(gouv.qc.ca\)](http://MAPAQ – Prime-Vert (gouv.qc.ca))

Annexe – Documents techniques (suite)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

GESTION DES DÉJECTIONS ANIMALES

Prime-Vert

Sous-volet 1.2– Appui à la gestion des matières résiduelles agricoles (mesure 1.2.5)